BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 77 du 8 octobre 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 6

INSTRUCTION N° 193/ARM/DRH-AAE/SDEPRH-HEM/BPRH-CA

portant abrogation de textes.

Du 01 octobre 2021

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE :

sous-direction « études, politique des ressources humaines et gestion du haut encadrement militaire » ; bureau « politique des ressources humaines et condition de l'aviateur ».

INSTRUCTION N° 193/ARM/DRH-AAE/SDEPRH-HEM/BPRH-CA portant abrogation de textes.

Du 01 octobre 2021

NOR A R M L 2 1 0 2 3 3 6 J

Texte(s) abrogé(s) :

- 2 Instruction N° 1000/DEF/DRH-AA/SDEF/BAF du 23 octobre 2015 relative à l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique conduisant au diplôme technique d'études approfondies.
- 2 Instruction N° 700/DEF/DRH-AA/SDEF/BAF du 22 juillet 2016 relative au parcours de formation générale des capitaines de l'armée de l'air.
- 2 Instruction N° 1161/DEF/DRH-AA/SDEF/BAF du 15 mai 2017 relative à la délivrance d'attestations concernant l'attribution de brevets, diplômes ou certificats militaires dans l'armée de l'air.
- 2 Instruction N° 2050/ARM/DRH-AA/SDEF/BAF/DESC du 06 décembre 2017 relative aux concours d'admission interne à l'école de l'air sur épreuves et sur titres.
- 2 Instruction N° 495/ARM/DRH-AA/SDEF/BAF/DESC du 23 mars 2018 relative aux concours d'admission externes à l'école de l'air sur épreuves et sur titres.
- 2 Instruction N° 1011/ARM/DRH-AA/SDEPRH-HP/BPECA du 29 janvier 2019 relative au recrutement tardif de sous-officiers issus des militaires du rang engagés.

Référence de publication :

1. ABROGATION.

Les textes énumérés ci-après sont abrogés :

- instruction n° 1000/DEF/DRH-AA/SDEF/BAF relative à l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique conduisant au diplôme technique d'études approfondies du 23 octobre 2015;
- instruction n° 700/DEF/DRH-AA/SDEF/BAF relative au parcours de formation générale des capitaines de l'armée de l'air du 22 juillet 2016;
- <u>instruction nº 1161/DEF/DRH-AA/SDEF/BAF</u> relative à la délivrance d'attestations concernant l'attribution de brevets, diplômes ou certificats militaires dans l'armée de l'air du 15 mai 2017 ;
- = instruction n° 2050/ARM/DRH-AA/SDEF/DESC relative aux concours d'admission interne à l'école de l'air sur épreuves et sur titres du 6 décembre 2017 ;
- instruction n° 495/ARM/DRH-AA/SDEF/BAF/DESC relative aux concours d'admission externes à l'école de l'air sur épreuves et sur titres du 23 mars 2018 ;
- = instruction n° 1011/ARM/DRH-AA/SDEPRH-HP/BPECA relative au recrutement tardif de sous-officiers issus des militaire du rang engagés du 29 janvier 2019.

2. PUBLICATION.

La présente instruction est publiée au Bulletin officiel des armées.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le général de corps aérien, directeur des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace,

Manuel ALVAREZ.